

L'initiative sur les résidences secondaires entrave le développement des régions et menace des emplois

29.02.2012

D'un coup d'oeil

L'initiative populaire « Pour en finir avec les constructions envahissantes de résidences secondaires » souhaite limiter la construction de ces objets en introduisant un taux de 20 % par commune. Aujourd'hui, de nombreux citoyens estiment qu'un taux rigide n'est pas la bonne solution. Dans le dernier sondage de la SSR, seul 52 % des personnes interrogées se prononcent en faveur de l'initiative et 37 % contre.

Dix jours avant le scrutin, 52 % des personnes interrogées accepteraient certainement ou probablement l'initiative sur les résidences secondaires contre 61 % lors du précédent sondage (janvier). De nombreux citoyens ont compris que l'initiative aurait des effets néfastes.

L'initiative est inutile et va trop loin. Des paysages intacts sont certes un capital important pour la Suisse. Quant au taux élevé de lits froids dans certaines localités, il déplaît à tout le monde. Mais la Confédération oblige déjà les communes à protéger l'environnement et à préserver le paysage. La loi sur l'aménagement du territoire révisée, que le Parlement a adoptée en tant que contre-projet indirect à l'initiative populaire, est entrée en vigueur en juillet 2011. Elle oblige les cantons et les communes à ancrer, d'ici à 2014, des mesures visant restreindre la construction de résidences secondaires dans leurs plans directeurs et d'affectation. De plus, les cantons et communes doivent encourager les résidences principales bon marché et l'hôtellerie, de même qu'accroître le taux d'occupation des résidences secondaires.

Un diktat fédéral déplacerait le problème au lieu de le résoudre

L'autonomie des communes constitue un élément important de notre système fédéral. Le fait qu'elles aient la possibilité de prendre des décisions et des mesures équilibrées dans l'optique régionale est plus efficace qu'une solution unique et centrale. La Confédération ne doit pas mettre les communes sous tutelle. Un taux rigide de 20 % ne tient pas compte des spécificités d'une commune en matière d'aménagement du territoire et ne se soucie pas du développement de la région. L'adoption de ce projet entraînerait un boom des constructions dans des communes qui n'ont pas encore atteint le taux maximum de résidences secondaires. Ainsi, le problème de ces résidences ne serait pas résolu, mais seulement déplacé. De plus, le projet n'aboutirait pas à une densification des zones construites, le mitage du paysage se poursuivrait.

Les résidences secondaires sont une source de recettes importantes pour les cantons touristiques. L'acceptation de l'initiative impliquerait un arrêt immédiat des constructions. Un coup dur pour les cantons concernés. Dans le canton des Grisons, 136 des 175 communes ne pourraient plus construire de résidences secondaires. Or, 80 d'entre elles se situent dans des régions structurellement faibles. Le Wirtschaftsforum Graubünden a annoncé la disparition de 15 % des emplois et, partant, un recul démographique en cas d'acceptation de l'initiative. Cela toucherait également des entreprises de construction et des

sous-traitants en plaine. L'initiative menace de nombreux emplois et donc la prospérité. On ne saurait l'accepter. Voter NON le 11 mars est la bonne réponse à cette initiative excessive, inutile et dangereuse.

Pour plus d'informations concernant les arguments contre l'initiative sur les résidences secondaires :

[dossierpolitique « Construction de résidences secondaires : un diktat fédéral rigide entraverait le développement »](#)

[Communiqué de presse commun des opposants à l'initiative sur les résidences secondaires](#)